

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

(ARTICLE L322-2 ET ARTICLES R322-1 A R322-3 DU CODE DES PROCEDURES CIVILES D'EXECUTION)

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ ET LE SEPT JANVIER

À LA REQUETE DE :

Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble sis 65 rue Sainte Anne à PARIS (75002), dont les références cadastrales sont Section AD n°106, représenté par son Syndic en exercice, la **Société FONCIERE ET IMMOBILIERE DE PARIS**, société anonyme à conseil d'administration au capital social de 400 00€, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 672 045 143 dont le siège social est situé 52 rue Sébastien Mercier 75015 PARIS, représentée par son Président domicilié en cette qualité audit siège
Elisant domicile en mon Etude

1

LAQUELLE M'A EXPOSE :

Qu'ensuite de la signification d'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié à Madame [REDACTED] en date du 3 Décembre 2024, et en l'absence de réaction de cette dernière, il convenait en application des dispositions de l'article L322-2 et des articles R322-1 à R322-3 du Code des procédures civiles d'exécution, de procéder à la description des lieux saisis dépendants d'un immeuble situé 65 rue Sainte Anne 75002 PARIS

Que j'étais requis pour ce faire,

Déférant à cette réquisition,

C'EST POURQUOI, DEFERANT A CETTE REQUISITION EXPRESSE

Nous, SELARL LEGATHUISS, Maîtres Jean-Eudes BICHON et Bruno GABIN, Commissaires de Justice associés près le Tribunal Judiciaire de Paris, Huissiers audienciers au Conseil d'Etat et la Cour de Cassation, y demeurant, 63-65 rue de l'Amiral Roussin 75015 PARIS, l'un d'eux soussigné, Maître Bruno GABIN

Me suis transporté ce jour dans un immeuble sis 65 rue Sainte Anne 75002 PARIS, et là étant à 14 heures 35, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je suis accompagné de :

- Monsieur Laurent BERTAUD, serrurier
- Monsieur Jérôme LANDRY, technicien diagnostiqueur au sein de la société SILLAGE
- Madame Grace GBI et Madame Philo GAOTE OUEYEYA, témoins



CONSTATATIONS :

L'immeuble dont s'agit est un immeuble ancien. La station de métro la plus proche est la station QUATRE SEPTEMBRE desservie par la ligne 3. L'immeuble est élevé de 5 étages.



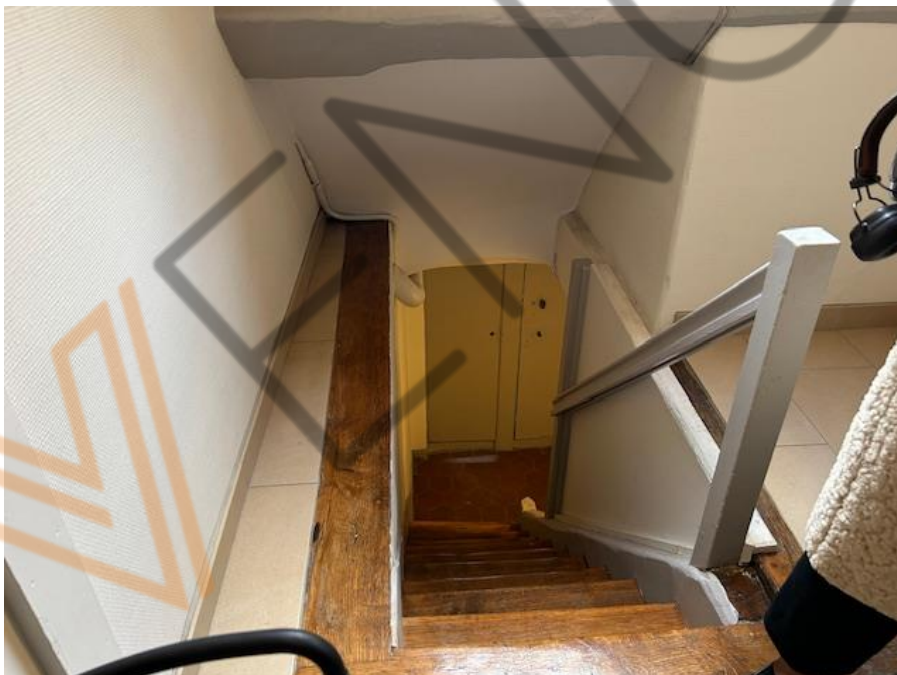
2



Etant entré dans l'immeuble, je constate qu'il est agrémenté d'une cour et comprend un bâtiment sur rue et un bâtiment sur cour. Les parties communes de cet immeuble sont propres et correctement entretenues.



Je me rends au 5^{ème} étage du bâtiment sur rue par l'ascenseur qui ne dessert que les 4 premiers étages, le 5^{ème} et dernier niveau étant desservi par un escalier étroit. Sur le palier du 5^{ème} étage, deux portes se font face.



Ayant frappé à la porte de droite personne ne répond à mes appels.

Je frappe alors à la porte gauche, où je rencontre un voisin qui me déclare n'avoir jamais vu personne ni entrer, ni sortir de l'appartement situé à droite sur le palier.

Porteur de ces informations, et ayant réitéré mes appels, je demande au serrurier m'accompagnant de procéder à l'ouverture forcée de la porte palière.

SELARL LEGATHUISS - Jean-Eudes BICHON & Bruno GABIN

Commissaires de justice associés

63-65 rue de l'Amiral Roussin, 75015 PARIS

huissier@bg-legathuiss.com

<https://todo-huissier.fr/>

01 42 36 93 48



Je pénètre dans l'appartement pour constater que les lieux sont libres de toute occupation et intégralement débarrassés.

L'appartement se compose d'un couloir d'entrée, d'une salle de bain et d'une pièce principale qui comprend un espace cuisine. j'estime sa superficie à 32 m² environ. Je constate ainsi que les lots 44 et 45 ont été réunis.

ENTREE :

4

L'accès se fait depuis le palier par une porte à un vantail équipée d'une serrure trois points. Cette porte ouvre sur un couloir qui dessert, en partie droite, une salle de bain et à son extrémité la pièce principale.





Au sol je constate un carrelage vétuste.

Les murs sont habillés d'une toile défraîchie. Je constate que des pans de bois et des poutres sont apparents sur le mur droit.



SELARL LEGATHUISS - Jean-Eudes BICHON & Bruno GABIN

Commissaires de justice associés

63-65 rue de l'Amiral Roussin, 75015 PARIS

huissier@bg-legathuiss.com

<https://todo-huissier.fr/>

01 42 36 93 48



Le plafond est habillé de lambris .



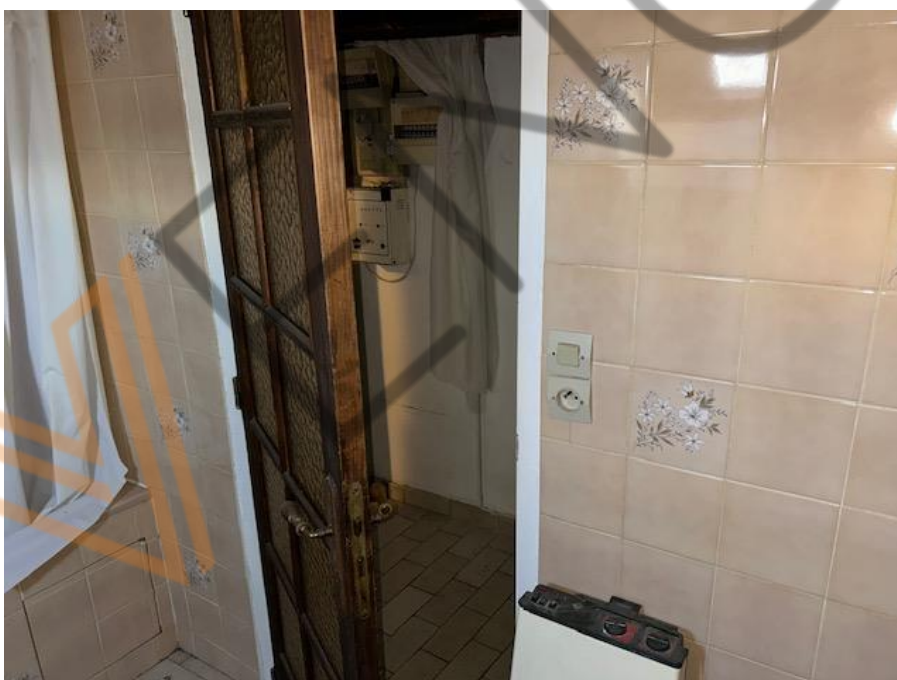
6

Sur le mur gauche, je constate un tableau de fusibles, un disjoncteur le tout d'aspect obsolète.



**Salle de bains :**

Elle est située à droite dans le couloir, et est accessible par une porte à un battant vitré à petits bois.



Cette pièce mansardée, prend lumière côté cour, par une fenêtre de toit type VELUX dont la menuiserie est détériorée.



Le sol est habillé d'un carrelage d'aspect vétuste affecté de plusieurs éclats.



Les murs sont pour partie habillés d'une faïence murale défraîchie et pour autre partie d'une toile d'aspect obsolète.





Cette pièce est équipée de :

- Une cuvette à l'anglaise avec réservoir d'eau en position dorsale
- Une vasque lavabo équipée d'un robinet mélangeur
- Une baignoire
- Robinet et évacuations pour un lave-linge

Le chauffage de cette pièce est assuré par un convecteur électrique mural.



PIECE PRINCIPALE :

Elle est accessible depuis le couloir d'entrée par une porte à un battant vitré à petits bois.



11

Cette pièce mansardée prend lumière sur rue par une fenêtre à un vantail, par une fenêtre oscillo-basculante de type velux et par un fenestron opacifié.



SELARL LEGATHUISS - Jean-Eudes BICHON & Bruno GABIN

Commissaires de justice associés

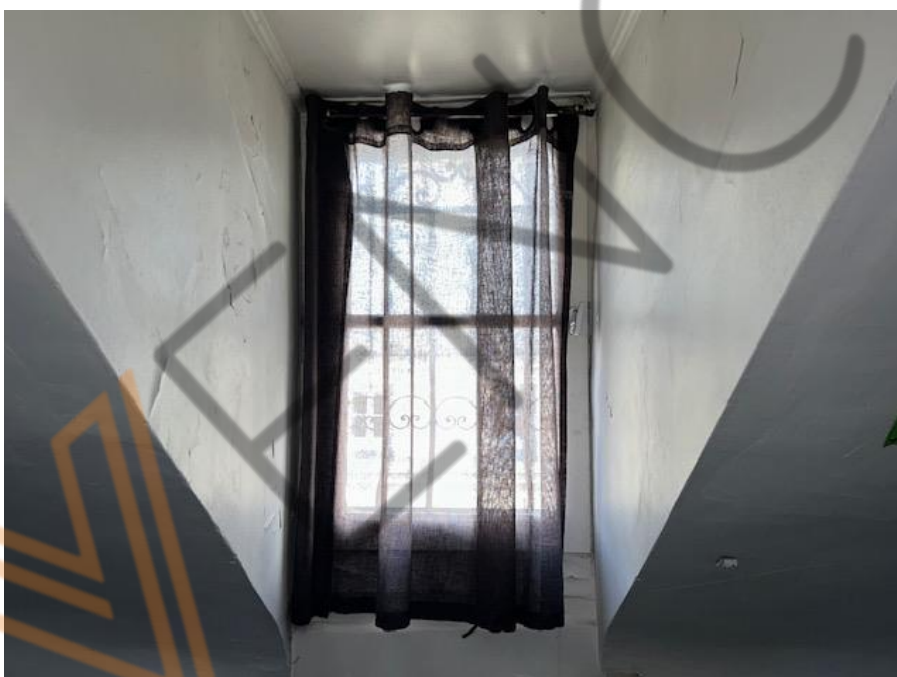
63-65 rue de l'Amiral Roussin, 75015 PARIS

huissier@bg-legathuiss.com

<https://todo-huissier.fr/>

01 42 36 93 48





SELARL LEGATHUISS - Jean-Eudes BICHON & Bruno GABIN

Commissaires de justice associés

63-65 rue de l'Amiral Roussin, 75015 PARIS

huissier@bg-legathuiss.com

<https://todo-huissier.fr/>

01 42 36 93 48



Au sol, je constate une dalle brute. Les peintures murales sont défraîchies, à l'instar de la peinture en sous-face.



13





Cette pièce est agrémentée d'un placard aménagé dans les combles, et d'un placard deux portes qui forme séparation avec l'espace cuisine.





L'installation électrique est d'aspect obsolète. Je ne constate nulle part d'appareil de chauffage.

Espace cuisine :

il est séparé de la pièce principale par une demi-cloison formant comptoir.



16



Cette pièce prend lumière côté cour par un fenestron. L'éclairage est assuré par un tube néon en plafond.

SELARL LEGATHUISS - Jean-Eudes BICHON & Bruno GABIN

Commissaires de justice associés

63-65 rue de l'Amiral Roussin, 75015 PARIS

huissier@bg-legathuiss.com

<https://todo-huissier.fr/>

01 42 36 93 48





17

Au sol, je constate un carrelage en estrade d'aspect vétuste. Les peintures murales sont défraîchies. Au niveau du mur séparatif d'avec la salle de bains, je constate un habillage en faïence.



Cette pièce est équipée d'un évier inox deux bacs avec égouttoir, installé sur placard deux portes et sur une colonne de tiroirs dont les façades sont vétustes. Une crédence en faïence est présente en périmètre.

L'installation électrique comprend des prises d'aspect vétuste.

Des rayonnages sont aménagés sur la cloison séparative de la pièce principale.

SELARL LEGATHUISS - Jean-Eudes BICHON & Bruno GABIN

Commissaires de justice associés

63-65 rue de l'Amiral Roussin, 75015 PARIS

huissier@bg-legathuiss.com

<https://todo-huissier.fr/>

01 42 36 93 48





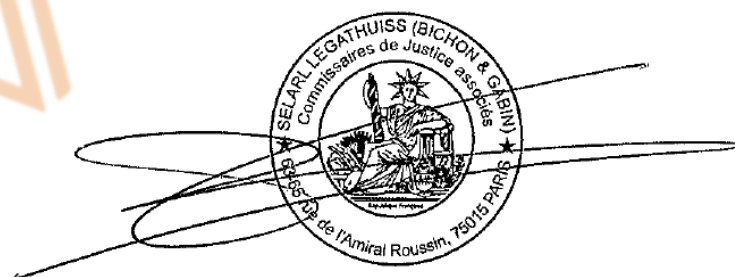
18

Les diagnostics étant terminés, je demande au serrurier m'accompagnant de refermer la porte palière.

Nous quittons les lieux à 15 h 30.

Et de tout ce que dessus j'ai fait et rédigé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Maître Bruno GABIN



SELARL LEGATHUISS - Jean-Eudes BICHON & Bruno GABIN

Commissaires de justice associés

63-65 rue de l'Amiral Roussin, 75015 PARIS

huissier@bg-legathuiss.com

<https://todo-huissier.fr/>

01 42 36 93 48

